

COMMUNIQUÉ

Perceptions et expériences des médecins de première ligne : Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2015

Québec, le 28 janvier 2016. – Le Commissaire à la santé et au bien-être publie aujourd'hui les résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2015 pour le Québec. Pour une troisième année après 2009 et 2012, ce sondage a été effectué auprès des médecins de première ligne afin de recueillir des données sur leurs perceptions et expériences de soins. Ces trois sondages permettent de mesurer l'évolution de ces perceptions et expériences sur une période de six ans. « Il est préoccupant de constater que, dans tous les domaines mesurés, les résultats du Québec se situent pour la plupart en deçà de ceux du Canada et de l'Ontario », mentionne M. Robert Salois, commissaire à la santé et au bien-être.

Cette année, le Commissaire présente les résultats dans deux documents. Le document principal, intitulé [*Perceptions et expériences des médecins de première ligne : le Québec comparé – Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2015*](#), synthétise les résultats de l'enquête et présente l'évolution de ces résultats de 2009 à 2015. L'autre document est un recueil contenant les résultats détaillés pour chacune des questions de l'étude. Ces deux publications sont disponibles dans le site Internet du Commissaire au www.csbe.gouv.qc.ca.

L'amélioration des technologies de l'information et de la gestion des maladies chroniques

Dans le domaine des technologies de l'information, les résultats montrent une amélioration notable pour le Québec. Au cours des six dernières années, le pourcentage des médecins de famille qui utilisent des dossiers médicaux électroniques a triplé : il est passé de 20 % à 61 %. Si cette tendance se maintient, il est probable que, dans quelques années, presque tous les médecins de famille du Québec seront informatisés, comme le sont déjà ceux de nombreux pays. Cela est d'autant plus vrai que la plupart des médecins québécois de moins de 45 ans (75 %) utilisent déjà des dossiers médicaux électroniques.

Par ailleurs, on observe depuis 2012 une augmentation du recours aux infirmières pour le suivi et la gestion des maladies chroniques, ce qui va dans le sens souhaité. Près de trois médecins sur quatre (74 %) indiquent qu'ils collaborent avec des infirmières pour gérer les soins donnés aux patients ayant des maladies chroniques. Ce pourcentage se situe dans la moyenne des pays participants et est supérieur à celui de l'Ontario (58 %).

L'accessibilité des soins toujours difficile

De manière générale, l'accessibilité des soins est difficile au Québec et on observe peu d'amélioration depuis 2009. Seulement 13 % des médecins indiquent que presque tous leurs patients peuvent obtenir un rendez-vous le jour même ou le suivant. En Ontario, ce pourcentage atteint 37 % et il est en moyenne de 47 % dans les pays participants. Malgré ce manque d'accessibilité, seulement un médecin sur trois (37 %) indique que son cabinet a mis en place des mesures d'accès pour les patients en dehors des heures d'ouverture de la clinique. Ce pourcentage est de 67 % en Ontario et il est supérieur à 80 % dans plusieurs pays participants.

La situation n'est guère plus favorable pour l'accès aux médecins spécialistes, puisque 82 % des médecins de première ligne considèrent que leurs patients doivent souvent attendre longtemps avant de voir un spécialiste. Cette proportion est plus élevée que celle de tous les pays participants. Le Canada obtient un résultat de 70 %, les Pays-Bas, 11 % et la Suisse, 9 %.

Les mesures d'amélioration du cabinet : le Québec accuse un retard

Afin d'améliorer leur pratique, les médecins doivent pouvoir connaître leur performance clinique et se comparer entre eux. Dans plusieurs pays, ce type de pratique est courant. Le Québec accuse toutefois un retard important dans ce domaine. Seulement 13 % des médecins de famille du Québec indiquent que leur performance clinique est comparée à des cibles de performance au moins une fois par an. Dans cette enquête, c'est le résultat le plus faible. En Ontario, ce pourcentage est de 66 % et, dans les pays ayant les meilleurs résultats, il dépasse les 80 %. De même, très peu de médecins reçoivent de l'information sur la performance de leur clinique par rapport à celle des autres cabinets (12 % au Québec contre 73 % en Ontario).

L'opinion des médecins sur le système de santé

La confiance envers le système de santé est un indicateur de la capacité du système à répondre aux besoins de la population. Or, au Québec, l'opinion des médecins de famille sur le système de santé est relativement négative : seulement le quart d'entre eux (24 %) pensent que le système de santé fonctionne assez bien. En comparaison, ce pourcentage est de 40 % en Ontario et il dépasse 50 % dans plusieurs pays. Cette perception est relativement stable depuis 2009 et elle rejoint celle de la population générale avec 23 % des adultes québécois qui étaient du même avis lorsqu'ils ont été sondés sur cette question en 2013. Cependant, malgré la faible confiance des médecins envers le système de santé, on note que la plupart d'entre eux (80 %) se disent très satisfaits ou satisfaits de leur pratique.

La collaboration du Commissaire à l'enquête du Commonwealth Fund

Le Commonwealth Fund est une organisation américaine à but non lucratif dont le mandat vise à soutenir la prise de décision dans le domaine de la santé. Chaque année, le Commonwealth Fund mène une enquête internationale dans une dizaine de pays afin d'évaluer différents systèmes de soins et de les comparer entre eux. Le Commissaire finance un suréchantillonnage afin de pouvoir comparer le Québec avec les autres provinces canadiennes et les pays participants. Il publie ainsi des données inédites et propres au Québec depuis 2008, d'abord en partenariat avec le Conseil canadien de la santé et, à présent, avec l'Institut canadien d'information sur la santé.

La mission du Commissaire à la santé et au bien-être

La mission du Commissaire est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois. Pour ce faire, le Commissaire apprécie les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux en s'intéressant aux différents facteurs qui influencent la santé et le bien-être, tout en intégrant les questions éthiques à son analyse. Il recommande au ministre des changements qui visent, entre autres, à accroître la performance du système.

– 30 –

Pour information :

Linda Lévesque
LCOM Communication
1 877 393-3178
514 242-8909 (cellulaire)